



ARRETE n° 2026-086

**Nomination des membres
du Conseil d'administration du CCAS**

Publié le 12 MAI 2026

Le Maire de Clohars-Carnoët,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 14 avril 2026 ;
Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
Vu la candidature de Mme Elodie Bonnet,

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Membre nommé représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions	Rémi ETEVE (Association ASAPI)
Membre nommé représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales	Marie-Agnès HUET (Association l'Abri côtier)
Membre nommé représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département	Sylvia TALLEUX (ADMR)
Membre nommé représentant des associations de personnes handicapées du département	Marie-Françoise PINET (Ti Bihan Kloar-Halte répit)
Membre nommé représentant des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune	Elodie BONNET

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 12 mai 2026,
Le Maire,
Michaël THOMAS



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois compter de sa publication.